

# Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre - Revenu

Série F

9 NOVEMBRE 2023

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre - Revenu - série F (le « Mandat ») dont vous devriez prendre connaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Mandat. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Fidelity Investments Canada s.r.i. (« Fidelity ») au 1 800 263-4077 ou à l'adresse [sc.francais@fidelity.ca](mailto:sc.francais@fidelity.ca), ou visitez le [fidelity.ca](http://fidelity.ca).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

## ■ BREF APERÇU

CODES DU FONDS	(\$ CA) SF : 7401 (\$ US) SF : 7410
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE	18 mai 2021
VALEUR TOTALE DU FONDS AU 30 SEPTEMBRE 2023	229,9 millions \$
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG)	0,85 %

† Ces montants peuvent changer de temps à autre, et Fidelity peut renoncer à cette exigence.

GESTIONNAIRE DU FONDS	Fidelity Investments Canada s.r.i.
GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE	Fidelity Investments Canada s.r.i.
DISTRIBUTIONS	Annuelles, de mi-décembre à fin décembre
PLACEMENT MINIMUM†	Initial : 150 000 \$, supplémentaire : 1 000 \$

## ■ DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Mandat investit principalement dans des fonds sous-jacents, y compris d'autres Fonds Fidelity et des FNB. Ces fonds sous-jacents investissent généralement dans des titres à revenu fixe ou des titres de capitaux propres.

La composition neutre du Mandat correspond à environ 60 % en titres à revenu fixe et en titres du marché monétaire et à 40 % en titres de capitaux propres, mais le Mandat peut s'en écarter dans une proportion de plus ou moins 15 %.

De plus, le Mandat peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des titres d'instruments immobiliers privés.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Mandat au 30 septembre 2023. Les placements du Mandat sont appelés à changer.

### DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2023)

1	Fonds Fidelity Obligations canadiennes	15,04 %
2	Fonds Fidelity Obligations mondiales Composantes multi-actifs	9,52 %
3	Fonds Fidelity Actions canadiennes – Concentré Composantes multi-actifs	6,84 %
4	Fonds Fidelity Revenu fixe canadien à court terme Composantes multi-actifs	6,12 %
5	Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée	5,91 %
6	Fonds Fidelity Gestion de l'inflation	5,43 %
7	Fonds Fidelity Actions canadiennes – Ciblé Composantes multi-actifs	4,98 %
8	Fonds Fidelity Actions Marchés émergents Composantes multi-actifs	4,21 %
9	Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada	3,87 %
10	Fiducie de placement Fidelity Actions internationales	3,65 %
<b>Pourcentage total des 10 principaux placements</b>		<b>65,57 %</b>
<b>Nombre total de placements</b>		<b>33</b>

### RÉPARTITION DES PLACEMENTS (30 SEPTEMBRE 2023)

PAR TYPE D'ACTIF	%	PAR PAYS (COMPREND LA TRÉSORERIE)	%
Actions étrangères	26,89 %	Canada	44,76 %
Actions canadiennes	18,93 %	États-Unis	22,20 %
Obligations étrangères	17,36 %	Chine	2,50 %
Trésorerie	8,48 %	Allemagne	2,48 %
Obligations de sociétés canadiennes	6,98 %	Royaume-Uni	2,43 %
Obligations fédérales canadiennes	6,55 %	Japon	1,90 %
Obligations de provinces canadiennes	5,56 %	France	1,22 %
Obligations d'organismes publics canadiens	2,49 %	Autres pays et actifs nets	22,51 %
Obligations américaines à rendement élevé	2,40 %		
Autres placements et actifs nets	4,36 %		

## ■ QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?

La valeur du Mandat peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

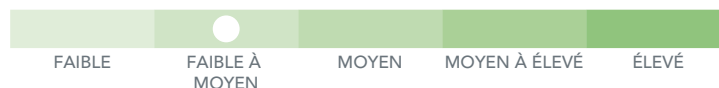
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup au fil du temps. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins, mais il est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### NIVEAU DE RISQUE

Fidelity estime que le niveau de volatilité de ce Mandat est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Mandat d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Mandat et peut changer avec le temps. Un mandat dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Mandat, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Mandat.

### AUCUNE GARANTIE

Comme la plupart des fonds, ce Mandat n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer tout l'argent que vous avez investi.

## APERÇU DU FONDS

### Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre - Revenu Série F



## ■ QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement des parts de série F du Mandat au cours de la dernière année. Le rendement est présenté après déduction des frais. Les frais réduisent le rendement du Mandat.

### RENDEMENTS ANNUELS

Le graphique indique le rendement des parts de série F du Mandat au cours de la dernière année. La valeur du Mandat a diminué au cours de la dernière année. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés au Mandat dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



## ■ À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- prévoient détenir leur placement à moyen terme
- souhaitent obtenir une exposition à des titres à revenu fixe et à des titres de capitaux propres (en privilégiant le revenu)
- veulent profiter de l'avantage d'un portefeuille diversifié dans un seul fonds

## ■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais et les charges que vous pourriez devoir payer pour acheter, détenir et vendre des parts de série F du Mandat. Les frais et les charges, y compris les commissions, peuvent varier entre les séries d'un fonds et entre les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les autres fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1 FRAIS DE SOUSCRIPTION

Vous ne versez aucuns frais de souscription à l'achat ou à la vente des parts de série F du Mandat.

### 2 FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement que vous obtenez sur votre placement.

Au 30 juin 2023, les frais associés au Mandat représentaient 0,88 % de sa valeur, ce qui équivaut à 8,80 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	TAUX ANNUEL (EN TANT QUE % DE LA VALEUR DU MANDAT)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), des frais d'administration fixes, et de certains frais d'exploitation (coûts du fonds) du Mandat.	0,85 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du Mandat.	0,03 %
<b>FRAIS DU FONDS</b>	<b>0,88 %</b>

### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée sur les parts de série F.

### MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de série F du Mandat sur trois mois au cours de la dernière année. Ces rendements sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	RENDEMENT	3 MOIS SE TERMINANT LE	SI VOUS AVIEZ INVESTI 1 000 \$ AU DÉBUT DE LA PÉRIODE
<b>Meilleur rendement</b>	5,4 %	31 janvier 2023	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 054 \$
<b>Pire rendement</b>	-7,5 %	30 juin 2022	Votre placement chuterait pour s'établir à 925 \$

### RENDEMENT MOYEN

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série F du Mandat à la date de sa création aurait accumulé 997 \$. Cela représente un rendement annuel composé de -0,1 %.

## ■ UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## APERÇU DU FONDS

### Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre - Revenu

Série F



## ■ COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

### 3 AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, conservez, vendez ou échangez les parts du Mandat.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
<b>Frais d'opérations à court terme</b>	Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre premier achat ou échange visant le Mandat, vous devez verser 1 % de la valeur de ces parts. Si vous vendez ou échangez des parts dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant le Mandat, vous pourriez devoir verser 1 % de la valeur de ces parts ou votre compte pourrait faire l'objet d'une restriction ou d'une fermeture. Ces frais sont versés au Mandat.
<b>Frais d'échange</b>	La société de votre représentant pourrait vous imputer jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous échangez contre des titres d'une autre série du Mandat ou d'un autre Mandat Fidelity.
<b>Frais de comptes à services rémunérés</b>	Vous pouvez souscrire et détenir des parts de cette série dans un compte à services rémunérés que vous détenez auprès de la société de votre représentant ou par l'intermédiaire de votre courtier à escompte (si la société de votre représentant ou votre courtier à escompte offre des titres de série F). Si vous détenez vos parts dans un compte à services rémunérés, vous pourriez verser des frais directement à la société de votre représentant ou à votre courtier à escompte.
<b>Frais pour rachats appréciables</b>	Si vous avez été informé que vous détenez un pourcentage appréciable des titres d'un Mandat, vous serez assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez si vous vendez ou échangez ces parts du Mandat dans les 30 jours suivant votre dernier achat ou échange visant les titres du Mandat. Vous pourriez être assujéti à une pénalité de 1 % de la valeur des parts si vous omettez de fournir à Fidelity le préavis requis avant d'effectuer un rachat appréciable. Ces frais sont versés au Mandat.

## ■ ET SI JE CHANGE D'AVIS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'intenter une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour plus de renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## ■ POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Mandat, communiquez avec Fidelity ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Mandat.

Fidelity Investments Canada s.r.i. 483 Bay Street, North Tower Suite 300 Toronto (Ontario) M5G 2N7	TÉLÉPHONE :	416 307-5200
	SANS FRAIS :	1 800 263-4077
	COURRIEL :	sc.francais@fidelity.ca
	SITE WEB :	fidelity.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).